

1. Intitulé du certificat

Ervaringsbewijs : dubbelstuk tapijtwever

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: face-to-face weaver (EN)

Titre de compétence professionnelle: tisserand en double pièce (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait:

réparer les ruptures de trame:

- retrouve la trame cassée en vérifiant les différents endroits où la trame peut être cassée sur la base des informations à l'écran ;
- si le fil est cassé sur la bobine, réinsère le fil de trame cassé dans le guide de telle sorte que le fil puisse se dévider en souplesse ;
- relance la machine afin que la trame cassée dans la foule puisse être enlevée et que la machine revienne en position pour poursuivre le motif ;
- enlève les restes de la trame cassée ;
- amène le nouveau fil jusqu'au guide de la trame afin que la pince puisse emporter la trame au démarrage de la machine.

réparer les ruptures de chaîne et de poil:

- trouve le fil cassé en cherchant la signalisation de la machine à l'avant et les lamelles tombées à l'arrière ;
- tend les fils depuis l'enrouleuse ou la bobine jusqu'au peigne afin qu'il ne se produise pas de différences de tension ;
- en cas de rupture du fil fixe, noue un fil de rallonge de la qualité de fil correspondante à l'aide d'un noeud de tisserand (ou d'un double noeud de tisserand) afin que le noeud ne se détache pas ;
- fait un noeud de telle sorte que les fils de chaîne soient à nouveau tendus ;
- tire les fils par les lisses selon le plan de rentrage ;
- tire le nombre exact de fils par dent de peigne par le peigne selon le plan de rentrage du peigne ;
- après le démarrage de la machine, contrôle sur le tapis si la réparation a bien été effectuée.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle :

- peut démontrer la compréhension des plans de rentrage ;
- sait que les erreurs de rentrage ont des conséquences pour l'armure du tissu.

contrôler le processus de tissage:

- arrête la machine en cas d'erreur de tissage ou de panne ;
- surveille les nappes de fils emmêlées ;
- remarque les erreurs dans le tapis, visuellement ou, en cas de doute, en passant la main sur le tissu côté poil ;
- enlève les fils détachés et la poussière ;
- remarque les fils relevés ou étrangers ;
- constate lorsque la tension du fil d'un fil de chaîne doit être adaptée ;
- remarque les pannes mécaniques ;
- contrôle les salissures et l'encrassement des machines.

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément au certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

Le titulaire du titre de compétence professionnelle peut démontrer des connaissances:

- des erreurs de tissage ;
- des solutions possibles en cas de fils manquants et relevés.

intervention experte dans le processus de tissage:

- réagit adéquatement aux signaux de la machine ;
- si plusieurs pannes ou erreurs se produisent en même temps, définit des priorités, compte tenu du temps d'exécution nécessaire des réparations ;
- si la même rupture de fil se produit à plusieurs reprises, en analyse la cause ;
- limite le nombre de manipulations pour maximiser la qualité et le rendement ;
- avertit le responsable en cas de détection de gros problèmes de qualité ou d'irrégularités dans la qualité (matière, couleur, etc.) ou en cas de pannes de la machine qu'il ne peut pas résoudre lui-même.

travailler en toute sécurité:

- respecte la signalisation de sécurité sur le lieu de travail ;
- lorsqu'une machine à tisser est en service, ne met jamais les mains contre les pièces mobiles de la machine ;
- utilise les ustensiles uniquement aux fins auxquelles ils sont destinés ;
- range les outils tranchants tels que les ciseaux, les crochets ou les couteaux dans les supports prévus à cet effet ou dans le compartiment prévu à cet effet dans les vêtements ;
- porte des vêtements de travail adaptés, une protection auditive, des chaussures de sécurité et une protection des cheveux conformément aux accords en vigueur ;
- fait preuve d'un sens général de l'ordre et de la propreté pour éviter les situations dangereuses (chutes; trébuchements et glissements) ;
- signale au responsable toute situation de travail qui entraîne un risque grave ou immédiat.

Le titulaire d'un titre de compétence professionnelle peut démontrer des connaissances de:

- la signalisation de sécurité ;
- et des dangers des machines à commander / du lieu de travail.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler comme tisserand en double pièce dans le secteur textile.

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur <i>Centre de test agréé par les autorités flamandes</i>	Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie Sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i>
Niveau (national ou international) du certificat <i>Niveau Flamand VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i>	Système de notation / conditions d'octroi <i>Toutes les compétences telles que décrites sous le point 3 doivent être prouvées.</i>
Règlements internationaux	
Base légale <ul style="list-style-type: none">• <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle</i>• <i>Arrêté ministériel du 18 février 2008 définissant les critères relatifs au titre de tisserand</i>	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description du parcours suivi	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience	100%	Max. 4 heures
Durée totale de l'évaluation menant au certificat		Max. 4 heures

Information complémentaire

L'évaluation était développée selon la norme de tisserand en double pièce, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et des représentants des employeurs du secteur textile. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de tisserand en double pièce.

Pour toute information complémentaire:

www.ervaringsbewijs.be

Repertoire flamand des suppléments au certificat Europass

Vous pouvez télécharger les suppléments de certificat Europass flamands dans différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur:

www.europass-vlaanderen.be/cs